

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/01

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELEBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

Forêt
-
Programme coupe
2023/2024
(Contrat d'abattage)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme de coupe, contrat d'abattage, suivant au bois des Rappes pour 2025 :

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

- Parcelle n°10p, 13 et 14 bois des Rappes } Pour un total d'environ 300 m³
- Chablis }

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier ce programme à l'entreprise RUER pour 12€ HT/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions sus mentionnées,
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise Laurent RUER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/02

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELEBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme de coupe, contrat de débardage, suivant au bois des Rappes pour 2025 :

- | | |
|--|--|
| - Parcelle n°10p, 13 et 14 bois des Rappes | } Pour un total d'environ 300 m ³ |
| - Chablis | |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier ce programme à l'entreprise AUBRY Débardage pour 10 € HT/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions sus mentionnées,
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise AUBRY Débardage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

OBJET

Forêt
-
Programme coupe
2023/2024
(Contrat de débardage)

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/03

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Compte tenu de la nécessité de soutenir l'activité associative proposée sur le territoire, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'ensemble des conventions de mises à disposition à titre gratuit de salles de la manière suivante à compter du 01/01/2025 :

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

Biens communaux
-
Mise à disposition à titre gratuit de salle aux associations

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Associations	Salles/Locaux
APERS	Bureau MAS
Comité des fêtes	Bureau MAS Cuisine (Garage MAS)
Gaule Gerbévilloise	Bureau MAS
Club d'archéologie	MAS 1 ^{er} étage
Foyer Rural	Bureau MAS (Stockage) Salle Rdc du MAS Salle KIMONO (Activité Judo) Salle Sarrassat (activité KDanse) Salle des 3 Coups (activité Théâtre & Chorale Gerbévilloise) Gymnase Chapelle des Arts (activité Yoga) Maison des services (Club informatique)
Familles Rurales	Salle Sarrassat (Activité Gym Douce) + MAS
Just'Etre	Salle Sarrassat
AMAP des rives de la Mortagne	Hall Rdc du bâtiment du Foyer Rural
SOS Gerbéviller	Local stockage au 3 ^e étage de la Maison des services
Souvenir Français	Bureau MAS
Tennis Club	Terrains de tennis + Vestiaires/Club House
Club de l'Espérance	Terrains, vestiaires et club House du complexe sportif
Mortagne Café	Rdc du bâtiment du Foyer Rural

M. Bernard SENE, Conseiller délégué à la Vie Associative donne ainsi lecture des projets de conventions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition susmentionnée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions sus mentionnées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/04

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de M. Jean-Pierre MOINE de vendre les parcelles B 254, 255 et 256 pour une surface cumulée de 01ha75a55ca, sur lesquelles la commune de Gerbéviller bénéficie d'un droit de préférence. Cette vente est indissociable des parcelles C 527 et 529 sur le territoire de la commune de Frambois pour une surface cumulée de 00ha48a98ca.

Considérant que ces parcelles en vente sont voisines des bois communaux de la Pierre Borne et que cette acquisition valoriserait sensiblement ce bois,

Considérant l'obligation faites à la commune de compenser les cessions de bois classées dans le domaine public forestier, que ce soit pour les cessions passées non encore compensées comme celles envisagées à l'avenir,

Vu les articles L. 331-24 et suivants du Code forestier,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune des 3 parcelles situées sur son territoire communal, ainsi que l'acquisition des 2 parcelles situées sur Frambois, au prix de 4. 500,00 euros net vendeur pour une surface cumulée totale de 02ha24a53ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir par voie de préférence communale les parcelles B 254, 255 et 256 à Gerbéviller et C 527 et 529 à Frambois, pour une surface cumulée totale de 02ha24a53ca au prix de 4. 500,00 euros.
- **DONNE** tout pouvoir de signature au Maire à cet effet.
- **CHARGE** le Maire de transmettre une ampliation à Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**Acquisition parcelle
boisées B254, 255 et 256
à Gerbéviller et C 527 et
529 à fraimbois –
Exercice du droit de
préférence communal**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été
publié le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-
préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente
délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/05

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le maire présente au Conseil municipal les deux rapports sur le prix et la qualité du service pour le service de production et le service de distribution de l'eau potable, préparé par le Syndicat des eaux Euron-Mortagne.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable 2023,
- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable 2023.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**Adoption des rapports
sur le prix et la qualité du
service public des
services de production et
de distribution de l'eau
potable 2022**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été
publié le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-
préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente
délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**

**EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/06**

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°6 au lot 9 « Electricité » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, afin de procéder à la balance des travaux qui en définitive sont non effectués et effectués par l'entreprise compte tenu de diverses modifications en cours de chantier.

L'entreprise Baty Elec ayant fait une proposition de prix à 19 160,50 € HT en moins-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°9 à 77 393,90 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 16/10/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
-
Avenant 6 lot 9 Electricité**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/07

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**Rénovation d'un
logement de l'Ancienne
gare
-
Demande d'aide à la
région**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la région Grand Est au titre du soutien aux centralités rurales pour l'opération relative à la rénovation d'un logement et de l'extérieur de l'immeuble de l'ancienne gare.

L'ancienne gare a été requalifiée en logement suite à la désaffectation de la ligne ferroviaire dans les années 1980. Ce bâtiment patrimonial proche de l'église nécessite désormais des travaux de rénovation extérieurs ainsi que des travaux de modernisation intérieure d'un des logements qu'il abrite, vacant et inhabitable en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la région Grand Est au titre du soutien aux centralités rurales pour l'opération « Rénovation d'un logement de l'Ancienne gare »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/08

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de l'appui aux bourgs centres auprès du département de Meurthe-et-Moselle pour l'opération relative à la rénovation d'un logement et de l'extérieur de l'immeuble de l'ancienne gare.

L'ancienne gare a été requalifiée en logement suite à la désaffectation de la ligne ferroviaire dans les années 1980. Ce bâtiment patrimonial proche de l'église nécessite désormais des travaux de rénovation extérieurs ainsi que des travaux de modernisation intérieure d'un des logements qu'il abrite, vacant et inhabitable en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du département de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appui aux bourgs centres pour l'opération « Rénovation d'un logement de l'Ancienne gare »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**Rénovation d'un
logement de l'Ancienne
gare
-
Demande d'aide au
Département**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/09

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du soutien aux centralités rurales auprès de la région Grand Est pour l'opération relative à la rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal.

Ce gymnase, construit en 1980, accueille aujourd'hui quotidiennement les associations sportives du territoire ainsi et surtout que les collégiens, qui ont l'ont occupé 822 heures en 2023.

Après de premiers travaux de rénovation des menuiseries, espaces d'accueil, des sanitaires et des vestiaires du gymnase en 2019, la municipalité souhaite à présent rénover l'espace sportif à savoir la grande salle de sport. Des travaux de peintures sont nécessaires ainsi que le remplacement des actuels châssis d'éclairage en polycarbonate en toiture, lesquels sont devenus opaque avec le temps et ne sont plus étanches Surtout, le remplacement total des rampes d'éclairage, hors d'âge et ne pouvant plus être réparées, est urgent. Il est ainsi prévu l'installation de nouveaux éclairage LED, ce afin de réduire drastiquement les consommations électriques de ce bâtiment, dont les coûts ont plus que doublés ces deux dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la région Grand Est au titre du soutien aux centralités rurales pour l'opération « Rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**Rénovation de l'espace
sportif du gymnase
-
Demande d'aide à la
région**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/10

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du soutien aux Collèges auprès du département de Meurthe-et-Moselle pour l'opération relative à la rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal.

Ce gymnase, construit en 1980, accueille aujourd'hui quotidiennement les associations sportives du territoire ainsi et surtout que les collégiens, qui ont l'ont occupé 822 heures en 2023. Après de premiers travaux de rénovation des menuiseries, espaces d'accueil, des sanitaires et des vestiaires du gymnase en 2019, la municipalité souhaite à présent rénover l'espace sportif à savoir la grande salle de sport. Des travaux de peintures sont nécessaires ainsi que le remplacement des actuels châssis d'éclairage en polycarbonate en toiture, lesquels sont devenus opaques avec le temps et ne sont plus étanches. Surtout, le remplacement total des rampes d'éclairage, hors d'âge et ne pouvant plus être réparées, est urgent. Il est ainsi prévu l'installation de nouveaux éclairages LED, ce afin de réduire drastiquement les consommations électriques de ce bâtiment, dont les coûts ont plus que doublés ces deux dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du département de Meurthe-et-Moselle au titre du soutien aux Collèges pour l'opération « Rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

OBJET

**Rénovation de l'espace
sportif du gymnase**

**-
Demande d'aide au
Département au titre du
soutien aux collèges**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/11

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de l'appui aux bourgs centres auprès du département de Meurthe-et-Moselle pour l'opération relative à la rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal.

Après de premiers travaux de rénovation des menuiseries, espaces d'accueil, des sanitaires et des vestiaires du gymnase en 2019, la municipalité souhaite à présent rénover l'espace sportif à savoir la grande salle de sport. Des travaux de peintures sont nécessaires ainsi que le remplacement des actuels châssis d'éclairage en polycarbonate en toiture, lesquels sont devenus opaques avec le temps et ne sont plus étanches. Surtout, le remplacement total des rampes d'éclairage, hors d'âge et ne pouvant plus être réparées, est urgent. Il est ainsi prévu l'installation de nouveaux éclairages LED, ce afin de réduire drastiquement les consommations électriques de ce bâtiment, dont les coûts ont plus que doublés ces deux dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du département de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appui aux bourgs centres pour l'opération « Rénovation de l'espace sportif du gymnase municipal »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

OBJET

**Rénovation de l'espace
sportif du gymnase
-
Demande d'aide au
Département**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/12

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KALBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

OBJET

**Création d'un café
associatif
-
Attribution d'une
subvention de démarrage**

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire informe que suite à l'étude de redynamisation, un collectif de citoyen a souhaité retrouver un lieu d'accueil convivial, ouvert à tous et toute l'année, à savoir un café associatif. Ce collectif s'est rapproché de la municipalité pour obtenir un espace et être accompagné dans ses démarches, et s'est alors formé en l'association « Mortagne Café ». La commune a accepté de mettre à disposition de l'association l'espace de l'ancien Foyer rural, où d'importants travaux de rénovation ont été engagés.

Cette nouvelle structure, engagée dans l'animation sociale de la commune a également besoin de fonds de démarrage, afin de s'équiper et d'effectuer ses premières commandes alimentaires. A cet effet, il est proposé au conseil d'attribuer une aide exceptionnelle de démarrage de 2 000 € à l'association « Mortagne Café », dont la moitié remboursable pour le 31/12/2029 au plus tard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de démarrage de 2 000 € à l'association Mortagne Café pour le 31/12/2029 au plus tard.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES- VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16/10/2024
N° : 2024-10-16/13

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

POLESE-CLAUSS Matthieu donne procuration à MARQUIS Noël.

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**Subvention voyage
scolaire du collège
Eugène François
-
Voyage au Chili**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23/10/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

11/10/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

23/10/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

23/10/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de soutien du collège d'Eugène François pour financer le voyage scolaire au Chili en 2025.

Afin de contribuer au financement de ce voyage, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une aide exceptionnelle totale de 1 000 euros à ce voyage. Cette subvention sera versée quand le plan de financement sera bouclé, soit au collège soit répartie également entre les familles des collégiens participants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 1 000 € pour le voyage scolaire des collégiens au Chili, dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS